



Union Départementale des Premiers Secours de la Somme

U.D.P.S. 80 - 7 SQUARE YOURI GAGARINE - 80450 CAMON
<http://www.udps80.com> - contact@udps80.com - Tél : 0.811.380.180

FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

F.C. P.S.E. 1

Public visé :

Cet enseignement, d'une durée de **6 heures**, s'adresse à toute personne titulaire du P.S.E. 1 souhaitant mettre à jour leurs connaissances et leurs techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de leur certificat.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Actualiser, maintenir, et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020.
- Maintenir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Prérequis :

Personne titulaire du certificat de compétences de « Secouriste » - P.S.E. 1 ou équivalent.

Description :

Le programme s'articule autour de différentes parties établies par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises annuellement permettant à chaque participant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.

En 2024, il n'y a pas de programme national... reprise des sessions en 2025. La session du 25 mai est programmée pour répondre favorablement aux personnes n'ayant pas suivi de formation en 2023 ou souhaitant suivre une nouvelle formation continue cependant.

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Un aide-mémoire dématérialisé "Premiers Secours en Equipe de niveau 1" est mis à disposition de chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, une **attestation de formation continue**, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue, et au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, sera délivrée au stagiaire qui aura participé à toutes les parties de la formation, et qui aura fait l'objet d'un bilan favorable.

Numéro SIRET : 830 316 386 00010, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 32 80 01933 80. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la préfecture d'AMIENS le 01/06/2017 sous le numéro W802013907, publiée au JO le 03/06/2017. »

Rappel : Pour garder le bénéfice du **Certificat de compétences de « Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 1**, une formation continue annuelle **d'une durée de 6 heures** au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **six à dix-huit apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur (responsable pédagogique) de six à douze apprenants, et deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de treize à dix-huit apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps80.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 12/04/2024.